

Délibération n°24/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ
Convocation du 3 avril 2025

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DE PARTENARIAT – MUTUELLE REGIONALE

- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- **VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- **Vu** la délibération n°2023-10/11-7-774 du Conseil Régional approuvant le principe de mise en œuvre d'une couverture santé régionale,
- **VU** le projet de convention présenté par la Mutuelle Entrenous relatif à la mise en place d'un partenariat entre la mutuelle Entrenous et la commune de Saint-Paul de Varcès au titre de la mutuelle régionale,
- **CONSIDÉRANT** que ce partenariat ne comporte aucune activité de distribution d'assurances par la commune et respecte les obligations légales et réglementaires en vigueur,
- **CONSIDÉRANT** que ce dispositif est destiné à améliorer l'accès aux soins et à réduire les inégalités en matière de couverture santé pour les populations les plus fragiles, notamment les étudiants, chômeurs, indépendants, travailleurs précaires ou retraités,

Madame Mylène SIBILLE, rappelle que,

Dans le but de préserver le pouvoir d'achat, de renforcer la solidarité et d'améliorer l'accès aux soins, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec ses Partenaires, propose aux citoyens une couverture santé basée sur un appel à manifestation d'Intérêt lancé auprès des mutuelles, assureurs et intermédiaires d'assurance.

Le dispositif mis en place vise à garantir, sur le long terme, un tarif avantageux pour les souscripteurs, en limitant l'évolution des prix à une augmentation annuelle modérée.

Sur présentation du projet de convention par Madame Mylène SIBILLE,

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 038-213804362-20250408-24_20250408-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le partenariat, au titre de la mutuelle régionale, proposé par la **Mutuelle Entrenous**.
- **D'autoriser** Cécile CURTET, en qualité de Maire, à signer la convention de partenariat avec la Mutuelle Entrenous.
- **De permettre** la tenue de réunions d'information et de permanences organisées par la Mutuelle Entrenous dans les locaux communaux, afin de faciliter l'accès des habitants de la commune aux informations relatives à ce dispositif.
- **De s'engager** à promouvoir le dispositif auprès des administrés par les moyens de communication municipaux (bulletins, affichage, réseaux sociaux).

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

